

grandement besoin d'une campagne très forte visant à protéger nos consommateurs. Cependant, cela peut se faire dans les cadres actuels du gouvernement par le renforcement des présents services de protection des consommateurs. Ainsi, nous pourrions modifier au besoin le Code criminel ou la loi de l'impôt sur le revenu et appliquer des lois et règlements nouveaux concernant le crédit à la consommation.

Il me semble que cela pourrait se faire par la création d'un bureau au sein d'un ministère existant, comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui aurait juridiction sur les affaires des consommateurs et détiendrait l'autorité nécessaire pour parler en leur nom et coordonner l'activité des ministères, comme le ministère du Commerce, de l'Agriculture, de la Justice, de la Santé nationale et du Bien-être social, qui sont dotés à l'heure actuelle de services propres à assurer la protection des consommateurs. Cela n'empêcherait pas la possibilité de créer éventuellement un ministère dirigé par son propre ministre si les problèmes et les complexités des affaires des consommateurs rendaient une telle initiative nécessaire.

Un office de ce genre aurait la responsabilité d'améliorer et de mettre à jour les services existants propres à assurer la protection des consommateurs dans d'autres ministères, de favoriser les recherches et les enquêtes pour la protection des consommateurs, de publier un rapport statistique régulier contenant les renseignements nécessaires aux consommateurs et de mettre à la disposition des consommateurs les mécanismes pour recevoir les plaintes, les analyser convenablement et promptement en vue d'y apporter les remèdes qui s'imposent.

Cet organisme aurait la responsabilité d'examiner la loi actuelle qui protège les consommateurs contre les abus, et de plus, pourrait proposer de nouvelles mesures législatives visant à empêcher les pratiques commerciales frauduleuses et trompeuses. Par exemple, on pourrait édicter des mesures visant à exiger des emballages qui ne trompent pas, à améliorer les méthodes d'examen des produits, faire adopter des lois plus sévères afin de protéger les consommateurs contre la vente de produits dangereux pour la santé ou pour la vie—des lois prévoyant une information exacte de façon à protéger le consommateur contre la publicité exagérée ou les emballages frauduleux et trompeurs.

L'organisme ainsi créé pourrait enquêter sur l'ensemble de la question du crédit à la consommation. Les témoignages prouvent sans aucun doute que le consommateur ordinaire n'a, la plupart du temps, aucune

idée du taux d'intérêt qu'il paie, et dans nombre de cas, faute d'être suffisamment renseigné, verse un taux d'intérêt exorbitant, ou encore paie des primes déguisées, des escomptes et des frais spéciaux.

Toute la question du crédit au consommateur étant d'une extrême importance, le gouvernement a eu raison d'établir un comité mixte de la Chambre et du Sénat sur le sujet. Accorder des conditions favorables de crédits sans en préciser les modalités ni le taux de l'intérêt rend un très mauvais service aux Canadiens. On ne saurait estimer les privations et les dissensions familiales causées par l'alléchante formule «Achetez maintenant, payez plus tard».

Le mal ne réside pas dans les conditions favorables de crédit, mais dans l'accessibilité du crédit et le manque de discernement d'une foule de gens quant au coût réel de l'article acheté. Il incomberait à ce bureau d'examiner minutieusement les mesures législatives proposées, de façon à conserver aux achats à tempérament leur rôle légitime, tout en redressant les abus flagrants.

L'idée de protéger le consommateur est fort à propos à notre époque d'inflation pernicieuse. Les économistes ne sont pas d'accord sur l'importance de l'inflation ni sur les méthodes de la combattre, mais ils s'accordent sur l'existence même d'une tendance à l'inflation. Il n'est pas nécessaire d'être un économiste averti pour constater qu'il y a de l'inflation. Toute ménagère qui achète les denrées quotidiennes, pain, lait ou légumes, sait que les prix deviennent inquiétants. Comme d'autres députés sans doute, j'ai reçu des instances pressantes sur le coût élevé de la vie. Je crois que le temps est venu de créer une commission des prix.

Loin de moi l'intention de proposer le retour à la régie des prix, ce qui suppose la régie des salaires, mais je prétends qu'une commission ou un conseil chargé par le gouvernement fédéral d'enquêter sur l'augmentation des prix, protégerait le consommateur et toute notre économie.

Cette commission serait chargée de surveiller strictement la hausse générale des prix, et surtout toute poussée radicale dans le prix d'une denrée quelconque. Elle jouerait principalement le rôle de chien de garde, et les renseignements qu'elle obtiendrait pourraient être mis à la disposition du gouvernement, qui, en retour, s'il croyait servir ainsi l'intérêt national, pourrait prendre des mesures de redressement. Cette commission n'aurait pas un pouvoir coercitif, mais elle serait très précieuse comme source d'information auprès du gouvernement.